

La biodiversité et la pauvreté

DES BIENS ET SERVICES POUR LES PLUS PAUVRES DE LA PLANÈTE



Soixante-dix pour cent des populations pauvres de la Planète vivent dans des zones rurales et dépendent directement de la biodiversité pour leur survie et leur bien-être. Les populations pauvres des zones urbaines dépendent également de la diversité biologique, non seulement pour la production de denrées alimentaires et d'autres produits de base, mais aussi pour les services fournis par les écosystèmes, notamment la préservation de la qualité de l'air et de l'eau et la décomposition des déchets. Si l'impact de la dégradation de l'environnement est plus grave pour les personnes les plus démunies, c'est parce qu'elles ont peu d'alternatives pour y faire face.

La biodiversité **au sein des espèces, entre les espèces ainsi que celle des écosystèmes** est cruciale pour la réduction de la pauvreté et le développement :

LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE contribue à la résilience. Les plantes cultivées et les animaux d'élevage qui disposent d'un vaste patrimoine génétique peuvent s'adapter à l'évolution des conditions. Par exemple, la diversité génétique aide les agriculteurs à s'adapter aux changements climatiques en leur fournissant des variétés végétales et des espèces animales en mesure de faire face à de nouvelles conditions, telles que l'élévation des températures, la sécheresse et les inondations.

LA DIVERSITÉ DES ESPÈCES fournit une gamme de produits importants pour la subsistance, le **troc et le commerce**, notamment :

- » des aliments tels que les fruits, les légumes, les graines, les noix, les racines, le poisson et la viande, le lait et les œufs,
- » des fibres, du cuir et des peaux,
- » des plantes médicinales,
- » du bois de combustible, de construction, et pour la fabrication de meubles,
- » des graminées et des roseaux pour la confection, entre autres, des paniers et des toits de chaume, etc.

La diversité des espèces contribue souvent au développement en fournissant des matières premières qui servent de base à de **petites activités génératrices de revenus**, comme la vente d'objets artisanaux, de produits alimentaires locaux ou de plantes médicinales.

LA DIVERSITÉ DES ÉCOSYSTÈMES fournit des services écosystémiques importants, notamment :

- » le piégeage du carbone,
- » la pollinisation des plantes,
- » la lutte contre les ravageurs par des prédateurs naturels,
- » la protection des bassins hydrographiques et la maîtrise de l'érosion,
- » le maintien de la fertilité des sols et la régénération des pâturages,
- » la décomposition des déchets et des polluants, etc.

Les services que procurent les écosystèmes améliorent le bien-être des populations locales en leur fournissant une **eau salubre** et des **systèmes agricoles productifs**. En outre, la diversité des écosystèmes peut contribuer au développement en encourageant l'**écotourisme**.



Le **Secrétariat de la Convention** sur la diversité biologique a été établi pour faciliter la réalisation des objectifs de la Convention. Ses fonctions premières sont d'organiser les réunions de la Conférence des Parties et des autres organes subsidiaires de la Convention, d'en assurer le service mais aussi de faciliter la coordination entre les organismes internationaux compétents.

Le personnel du Secrétariat est spécialisé dans divers domaines relevant des programmes de travail thématiques et des questions intersectorielles de la Convention et s'intéresse plus particulièrement aux liens qui existent entre la biodiversité et le bien-être des communautés humaines dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement et de l'Objectif de 2010 relatif à la diversité biologique.

Grâce à son expertise et à sa capacité d'assurer une large diffusion de l'information, le Secrétariat a établi, avec le soutien des gouvernements français et allemand, une initiative spécifique dont l'objectif est de démontrer les avantages que procure la diversité biologique pour le développement et la réduction de la pauvreté. Cette initiative, dirigée par l'**Unité « Biodiversité pour le Développement »** vise à intégrer la diversité biologique dans les processus de développement pertinents.

Les trois objectifs spécifiques et interdépendants de cette initiative sont les suivants :

1. Promouvoir l'intégration des considérations liées à la biodiversité dans les politiques sectorielles et intersectorielles, à l'échelle régionale et nationale et intégrer la dimension « développement » dans les stratégies et les plans d'actions nationaux pour la biodiversité ;
2. Faciliter l'échange d'expériences et la diffusion des enseignements et des bonnes pratiques liés à l'intégration de la biodiversité dans les secteurs du développement et dans les stratégies et programmes de réduction de la pauvreté ;
3. Établir un réseau de professionnels issus des principales organisations et organismes de coopération en charge du développement à l'échelle internationale et régionale.

Les travaux de l'**Unité « Biodiversité pour le Développement »** sont menés en étroite collaboration avec certains programmes de travail de la Convention directement intéressés par des secteurs du développement tels que la foresterie, l'agriculture, le tourisme, ainsi qu'avec un éventail de partenaires internationaux concernés par cette thématique.



Pour tout renseignement complémentaire concernant les objectifs et les activités de cette initiative, veuillez contacter :
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
413, Saint Jacques Street, suite 800
Montréal QC H2Y 1N9 Canada

Tél : +1 514 288 2220
Fax : +1 514 288 6588
Courriel : secretariat@cbd.int
Web : www.cbd.int

LA PUBLICATION DE CETTE BROCHURE A ÉTÉ POSSIBLE GRÂCE AU SOUTIEN FINANCIER DU



Biodiversité, réduction de la pauvreté et développement

LA NATURE AU SERVICE DE L'HUMANITÉ

La biodiversité

QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITÉ ET POURQUOI EST-ELLE IMPORTANTE ?



QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITÉ ?
La biodiversité désigne la diversité de la vie sur Terre.

La Convention sur la diversité biologique définit la biodiversité comme « la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; incluant la diversité au sein des espèces et entre les espèces ainsi que celle des écosystèmes ». Les interactions entre les différents éléments de la diversité biologique rendent la Terre habitable par toutes les espèces, y compris l'espèce humaine.

La Convention sur la diversité biologique comporte trois objectifs principaux :

- » La conservation de la biodiversité
- » L'utilisation durable des éléments qui la constituent, et
- » Le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES MENACES PESANT SUR LA BIODIVERSITÉ ?

Dans le monde entier, les **écosystèmes sont érodés, fragmentés et dégradés**. Les principales menaces pesant sur la biodiversité sont les suivantes :

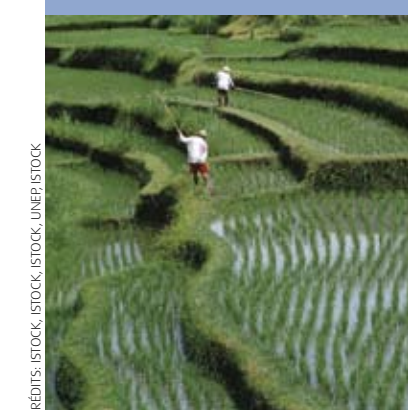
- » les changements climatiques,
- » la surexploitation des ressources naturelles,
- » la conversion à grande échelle de terres pour l'agriculture et l'expansion urbaine,
- » l'introduction d'espèces exotiques envahissantes,
- » la pollution.

Environ 45% des forêts de la Planète ont été défrichées et d'autres écosystèmes, y compris des zones humides et des récifs coralliens, sont également menacés. On estime que 34 000 espèces végétales et 5200 espèces animales sont actuellement menacées d'extinction.

Les changements climatiques sont susceptibles de devenir le principal moteur de la perte de biodiversité d'ici à la fin du siècle et contraignent déjà de la biodiversité à s'adapter aux modifications des habitats et des conditions atmosphériques. Parallèlement, la **biodiversité est essentielle pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets**. Par exemple, les forêts réduisent la quantité de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, les mangroves régulent les crues et les cultures résistantes à la sécheresse aident à prévenir la famine.

EN QUOI LA BIODIVERSITÉ EST-ELLE IMPORTANTE POUR RÉDUIRE LA PAUVRETÉ ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ?

Pour réussir à éradiquer la pauvreté et instaurer un développement durable, il faut impérativement élaborer des stratégies pour protéger la biodiversité. Plus de 3 milliards de personnes dépendent de la diversité biologique marine et côtière et plus de 1,6 milliards sont tributaires des forêts et des produits forestiers non ligneux pour leur subsistance. La dégradation des habitats et l'érosion de la diversité biologique menacent les moyens d'existence de plus d'un milliard d'habitants des zones arides et sub-humides. **La biodiversité est un des piliers du développement durable.**





La biodiversité et les objectifs du millénaire pour le développement

UN ÉLÉMENT ESSENTIEL À LEUR SUCCÈS

La biodiversité au service du développement...

INTERDÉPENDANCE ET COMPLÉMENTARITÉ

... Le développement au service de la biodiversité

COMPLÉMENTARITÉ ET INTERDÉPENDANCE

Ce que nous pouvons faire

ÉTABLIR UN LIEN ENTRE LA BIODIVERSITÉ, LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LE DÉVELOPPEMENT



Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont huit objectifs établis par les Nations Unies en 2000 pour combattre la pauvreté, la faim, la maladie, l'illettrisme, la discrimination à l'encontre des femmes et la dégradation de l'environnement. Depuis 2006, les OMD intègrent pleinement l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique, établi en 2002 par la Convention sur la diversité biologique, à savoir, parvenir à une réduction importante du rythme actuel d'appauvrissement de la diversité biologique d'ici 2010. Même si l'objectif 7 est plus spécifiquement axé sur les questions liées à la biodiversité, cette dernière est importante pour la réalisation des huit OMD, ainsi que pour l'accomplissement de cet engagement international d'ici 2015.

OBJECTIF 1 : ÉLIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM. Les populations pauvres de la planète, en particulier dans les régions rurales, dépendent des ressources biologiques pour 90% de leurs besoins, y compris la nourriture, les combustibles, les médicaments, le logement et les transports. La sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de ces populations sont menacés par une diminution de la biodiversité imputable à une réduction de la diversité génétique des plantes cultivées et des animaux d'élevage et à la disponibilité réduite de ressources biologiques sauvages.

OBJECTIF 2 : ASSURER L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS. Dans les pays en développement, de nombreux foyers dépendent des ressources biologiques qu'ils récoltent dans leur milieu environnant pour leur subsistance quotidienne. Une pénurie de ces ressources accroît la charge de travail des familles, y compris des enfants et par voie de conséquence affecte leur fréquentation scolaire.

OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES. La Convention sur la diversité biologique reconnaît l'égalité entre les sexes et le développement des capacités des femmes comme des conditions préalables importantes à la conservation de la biodiversité et au développement durable. La dégradation de la biodiversité rend les tâches quotidiennes des femmes plus difficiles et plus complexes, du fait de la raréfaction des ressources en bois de chauffage, de produits forestiers non ligneux et d'eau potable.

OBJECTIFS 4, 5 ET 6 : QUESTIONS LIÉES À LA SANTÉ. Comme l'a souligné l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé humaine dépend largement d'un environnement sain et du maintien de la dynamique des écosystèmes. Quatre-vingt pour cent des habitants de la planète utilisent des médicaments traditionnels d'origine végétale. La disponibilité d'une eau potable saine assurée par les services écosystémiques à une incidence directe sur la santé. Plus de 5,5 milliards de personnes risquent de connaître une grave pénurie d'eau potable d'ici à 2025, due entre autres à la dégradation de la biodiversité, laquelle est également associée à l'augmentation de nombreuses maladies.

OBJECTIF 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE. La perte de la biodiversité affecte directement, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, les services rendus par les écosystèmes, notamment le piégeage du carbone, la protection des bassins hydrographiques, la fertilité des sols, le recyclage des nutriments, la maîtrise de l'érosion et la pollinisation des cultures et des arbres.

OBJECTIF 8 : METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT. Il est indispensable de renforcer le partenariat entre tous les acteurs concernés, du niveau mondial au niveau local, pour améliorer l'intégration des considérations liées à la biodiversité dans les stratégies de réduction de la pauvreté et les programmes de développement.



La biodiversité et le développement sont étroitement liés : la biodiversité est garante du développement et le développement a une incidence, positive ou négative, sur la biodiversité.

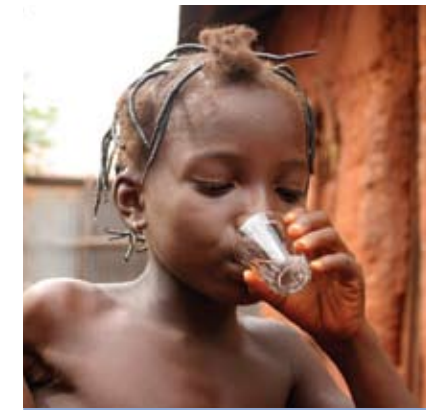
Certains secteurs clés du développement et des activités économiques qui leur sont associées dépendent directement de la biodiversité et contribuent à la réduction de la pauvreté. Ces secteurs incluent l'agriculture et l'élevage, la foresterie, la pêche et dans de nombreuses régions du globe, la construction d'habitats.

L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE : Certains services rendus par les écosystèmes, comme la protection des bassins hydrographiques, la lutte contre les ravageurs, le recyclage des nutriments et la pollinisation, entretiennent la productivité des écosystèmes agricoles. Par exemple, les prédateurs naturels des zones adjacentes aux terres agricoles éliminent plus de 90% des insectes nuisibles à l'agriculture. Le rôle joué par les pollinisateurs au service de l'agriculture, au nombre desquels figurent plus de 10 000 espèces connues, représente plus de 50 milliards de dollars US par an. La diversité des espèces a aussi une importance pour l'agriculture : environ 7000 espèces de plantes sont cultivées dans le monde.

La diversité génétique facilite l'adaptation aux changements climatiques, aux ravageurs et aux maladies. Elle est donc indispensable à la sécurité alimentaire mondiale. L'élevage est, à maints égards, essentiel pour les stratégies de subsistance en milieu rural, notamment en ce qui concerne la consommation de lait, d'œufs ou de viande provenant d'une production familiale, l'utilisation de fumier comme engrais et en répondant au besoin de main d'œuvre pour les travaux agricoles. Qui plus est, le rôle joué par l'élevage en matière d'épargne et de gestion des risques est un atout non négligeable pour de nombreuses populations pauvres de la planète.

LA FORESTERIE : Plus de 1,6 milliard de personnes dépendent des forêts et de leurs produits pour leur subsistance. Dans le monde entier, des communautés sont tributaires des forêts pour des biens de première nécessité tels que des denrées alimentaires, des médicaments, du bois de feu et des matériaux de construction. En outre, les forêts assurent des services écosystémiques importants, dont le piégeage du carbone, la maîtrise de l'érosion, la protection des bassins hydrographiques et le recyclage des nutriments et offrent un habitat à près de 80% de la biodiversité terrestre encore existante. La gestion des forêts doit garantir l'exploitation durable du bois, de façon à préserver la diversité biologique et la disponibilité des biens et services qu'elle procure.

LA PÊCHE : Plus de 3 milliards de personnes dépendent de la biodiversité marine et côtière pour leur subsistance, notamment dans les pays en développement où la pêche représente une activité commerciale et de subsistance essentielle. Vingt-cinq pour cent des espèces marines se trouvent dans les récifs coralliens, qui assurent la subsistance de plus de 100 millions de personnes. La diversité des espèces aquatiques facilite l'adaptation aux changements, telle que ceux liés à l'augmentation de la salinité et de la température de l'eau. Des milieux aquatiques diversifiés et sains sont plus productifs que des écosystèmes surexploités ou dégradés et fournissent de ce fait davantage de poissons, de bois de mangrove et d'autres ressources à leurs utilisateurs.



D'autres secteurs du développement, bien qu'ils ne dépendent pas directement de la biodiversité, en sont tributaires pour leur fonctionnement. C'est le cas de la santé, de l'approvisionnement en eau, du tourisme, de la protection contre les inondations et de la gestion des déchets.

LA SANTÉ ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU : Notre santé dépend de celle des écosystèmes : certains éléments déterminants pour la santé, notamment l'accès à une eau potable salubre et la lutte contre les maladies, notamment celles qui sont transmises par des vecteurs, dépendent des processus liés aux écosystèmes. Les espèces végétales et les sols des écosystèmes liés à l'eau, comme les forêts et les zones humides, jouent un rôle déterminant dans la rétention et la purification de l'eau. La pénurie d'eau et l'accès toujours plus réduit à des sources d'eau potable sont des problèmes de plus en plus graves qui affectent entre 1 et 2 milliards de personnes dans le monde et constituent un obstacle à la production alimentaire, à la santé humaine et au développement économique.

La biodiversité fournit des espèces de plantes médicinales, importantes pour la médecine tant traditionnelle que moderne. Les plantes médicinales sont couramment utilisées dans l'ensemble des pays en développement, comme par exemple au Ghana, où 60% des fièvres paludiques infantiles sont prioritairement traitées par des médicaments traditionnels à base de plantes. Des substances d'origine végétale entrent aussi dans la composition de la moitié des médicaments prescrits par la médecine moderne.

LE TOURISME : Les excursions dans les forêts tropicales, la plongée sous-marine, l'observation de la faune sauvage et de nombreuses autres activités touristiques sont tributaires de la biodiversité. Même lorsque la biodiversité ne constitue pas la principale attraction, les touristes apprécient la faune et la flore sauvages des régions qu'ils visitent. Lorsqu'elles sont bien gérées, les aires protégées peuvent contribuer au développement en fournissant aux populations locales des biens et services importants ainsi que des emplois dans le tourisme. Le tourisme durable encourage la conservation et favorise la préservation de la diversité biologique qui attire les touristes, tout en procurant des avantages économiques aux économies locales et nationales.

Certains secteurs du développement et certaines activités économiques ont une influence considérable sur la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, bien qu'ils ne soient pas directement ou indirectement tributaires de la biodiversité. C'est notamment le cas des activités d'extraction comme l'exploitation du pétrole, du gaz et des minéraux, ou de la construction des infrastructures nécessaires au développement économique telles que les routes ou autoroutes, les ports, les barrages et les usines. Les décideurs et les bailleurs de fonds ont donc un rôle important à jouer dans l'orientation et le suivi de ces secteurs du développement.

Ainsi, le développement durable ne saurait être atteint si la biodiversité est compromise par les efforts de développement. Étant donné que les pauvres sont particulièrement tributaires des biens et services que fournit la biodiversité, les stratégies de développement qui ne tiennent pas compte de leur protection vont à l'encontre des efforts de lutte contre la pauvreté. Il est donc essentiel que les stratégies et les programmes de développement et de réduction de la pauvreté accordent une place prioritaire à la biodiversité.



RENFORCER LES DROITS DES POPULATIONS PAVRES à la terre, aux ressources, aux services fournis par les écosystèmes et aux avantages que procure leur gestion ainsi que les connaissances traditionnelles. Des expériences menées dans différentes régions du monde ont montré que ces facteurs jouent un rôle clé dans la conservation de la biodiversité et la réduction de la pauvreté. Il conviendrait de privilégier la gestion de l'environnement à l'échelle locale, la garantie de l'accès aux ressources de la biodiversité, la réforme agraire et la reconnaissance de la propriété coutumière. Les programmes axés sur la protection de la biodiversité et la réduction de la pauvreté doivent absolument tenir compte des priorités des populations les plus pauvres.

AMÉLIORER L'ÉDUCATION ET LA COMMUNICATION. L'éducation de tous, des enfants aux politiciens, aide à comprendre l'importance de la biodiversité pour la réduction de la pauvreté et pour le développement et joue ainsi un rôle important dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, pour le présent et le futur. Les acteurs qui participent déjà à l'intégration de la biodiversité aux efforts de développement doivent transcrire et diffuser les bonnes pratiques et les enseignements qui en découlent, afin de partager leur expérience.

PROMOUVOIR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES. L'accès local aux ressources génétiques (plantes, animaux ou microorganismes) et le partage équitable des avantages découlant de leur utilisation sont importants pour une utilisation durable de la biodiversité et pour la réduction de la pauvreté ainsi que pour promouvoir le développement. Les avantages découlant de la recherche, de la transformation ou de la commercialisation des ressources génétiques doivent être équitablement redistribués aux personnes qui ont préservé les ressources utilisées et qui détiennent la connaissance autochtone des bienfaits associés à ces ressources.

PROMOUVOIR LES MESURES D'INCITATION FINANCIÈRE. Les services essentiels fournis par la biodiversité, tels le piégeage du carbone ou la fourniture d'eau potable, ne sont que rarement pris en compte dans les prises de décisions économiques. Des initiatives récentes ont commencé à donner un prix aux services rendus par les écosystèmes et à introduire des incitations financières pour encourager la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Par exemple, le paiement des services rendus par les écosystèmes (PSE) propose un mécanisme qui permet aux personnes qui protègent les services rendus par les écosystèmes, y compris les communautés locales vivant dans des régions riches en diversité biologique, d'être rétribuées par les bénéficiaires de ces services.

RENFORCER LE PARTENARIAT ET LA COLLABORATION. Bien que les organisations, les gouvernements et les communautés du monde entier sont de plus en plus sensibles à l'importance de la biodiversité, des efforts concrets sont encore nécessaires pour intégrer la protection de la biodiversité dans les stratégies de réduction de la pauvreté et de développement. Ces efforts ne seront efficaces que si les acteurs, à tous les niveaux, collaborent en exprimant leurs préoccupations et leurs priorités et agissent de concert pour intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles et intersectorielles.

Toutes ces mesures sont indispensables à la conservation de la biodiversité et à la réalisation simultanée de la réduction de la pauvreté et du développement et devraient être privilégiées par les gouvernements résolus à honorer leurs engagements internationaux à l'égard de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et des Objectifs du Millénaire pour le développement.

CREDITS: ISTOCK, ISTOCK, UNEP, ISTOCK

CREDITS: ISTOCK, ERIC BEVLAUX, ISTOCK, ISTOCK, ERIC BEVLAUX

CREDITS: ISTOCK, ISTOCK, ERIC BEVLAUX, ISTOCK, ISTOCK

CREDITS: ISTOCK, MILLIZIO PHOTOGRAPHY/ISTOCK.COM, TRANSWAD, ERIC BEVLAUX

